



## Tapage nocturne perpétuel

Par **Auboutdurouleau**, le **02/04/2021** à **13:33**

Bonjour,

je suis propriétaire et je subis depuis maintenant 2 ans le tapage nocturne de la locataire du dessus et personne ne m'aide à commencer par le syndic je ne sais plus quoi faire ni vers qui m'orienter qqun peut il m'aider svp ?

Par **youris**, le **02/04/2021** à **13:59**

bonjour,

le syndic n'est pas compétent pour régler un trouble de voisinage dans une copropriété provenant des parties privatives

vous devez vous adresser d'abord au locataire puis si nécessaire son bailleur.

vous pourrez saisir le conciliateur de justice.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>

salutations